



## **MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON**

### **MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON**

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0  
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

### **AVIS PUBLIC D'ADOPTION**

#### **RÈGLEMENT 2012-411-A MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-411 DÉCRÉTANT UNE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON**

**PRENEZ AVIS**, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif à la modification du *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* a été déposé lors de l'assemblée ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> août 2016 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement modifie le Code d'éthique et de déontologie afin d'interdire aux employés de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu Mardi le 6 septembre 2016 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville, Québec.

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

**DONNÉ** et signé à Mansonville, ce 24 août 2016.

Thierry Roger  
Directeur général secrétaire trésorier